



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2023-ABV / C1-A4 (SERVICES DE CONSULTANTS)

ÉTUDES DIAGNOSTIQUES MULTISECTORIELLES NATIONALES ET REGIONALE DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

Référence des Accords de financement :

- ▶ Don FAE: N°5600155005451
- ▶ Don FAT : N°5900155017857

N° d'identification du Projet : P-Z1-EAO-012

1. L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) a obtenu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement en vue du financement du *Projet d'Amélioration de l'Environnement propice à la Gestion Durable et Equitable des Ressources en Eau dans le bassin de la volta*, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre des Dons FAE et FAT pour financer le contrat relatif à la réalisation **d'études diagnostiques multisectorielles nationales et régionale dans le bassin de la Volta** ».
2. De manière globale, ces études visent à fournir des informations claires à l'ABV et à ses pays membres, sur les contraintes, les défis et les opportunités de développement durable ainsi que sur les dynamiques socioéconomiques dans chaque portion nationale du bassin de la Volta.

Tout en récapitulant l'état des connaissances par un descriptif clair, elles devront aussi être analytiques en vue de déterminer avec précision, la trame des défis et opportunités des secteurs ci-après : (i) Ressources en eau et gestion des sous-bassins versants, (ii) Dynamiques humaines et formes d'occupation de l'espace, (iii) Agriculture, (iv) Elevage, (v) Pêche, (vi) Energie, (vii) Mines, (viii) Approvisionnement en eau Potable et Assainissement, (ix) Foresterie, (x) Santé, (xi) Environnement et Eco-tourisme, (xii) Transports, (xiii) Communications, (xiv) Commerce, (xv) Industrie et artisanat, etc. Les tâches (sans être limitatives) attendues du Consultant pour chacun des quinze (15) secteurs ci-dessus énumérés dans chacune des six (06) portions nationales du bassin et tout en tenant compte du GENRE, sont :

- faire l'état des lieux du secteur ;
- inventorier les contraintes, défis et opportunités de développement ;
- dresser des orientations stratégiques ;
- ressortir les liens avec le reste du territoire national ainsi que le reste du bassin de la Volta.

Par ailleurs, le consultant devra faire **une Synthèse Régionale** à partir des six (06) études nationales en approfondissant l'analyse faite dans ces études nationales.

La durée totale de la mission est de huit (08) mois et deux (02) semaines. Cette période prend en compte le temps de validation des différents livrables par les parties prenantes.

3. L'Autorité du Bassin de la Volta invite les firmes de consultants régulièrement constituées, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants peuvent se constituer en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc.).
5. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta ;
 - Une présentation du consultant (date de création, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique ;
 - Un accord de groupement pour les consultants en association ou en groupement ;
 - Un Tableau de présentation des références des missions similaires réalisées (étude diagnostique sectorielle ou multisectorielle nationale ou régionale en rapport avec les secteurs objet de la présente mission et mentionnés au point 2 ci-dessus) par le consultant et faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission y compris le secteur concerné ; (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission ; et (viii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée.
 - Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <https://www.afdb.org>. La méthode de sélection pour ce contrat sera la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque.
7. La liste restreinte sera établie conformément aux dispositions du paragraphe E3.2.3 du Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1). La qualification des consultants sera appréciée/déterminée sur la base du nombre de missions similaires réalisées (étude diagnostique sectorielle ou multisectorielle nationale ou régionale en rapport avec les secteurs objet de la présente mission et mentionnés au point 2 ci-dessus). **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures d'ouverture de bureaux, aux adresses ci-dessous :

Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) de 07H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30 (TU) tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi ; Téléphone : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85 ; Email : secretariat.abv@gmail.com ; secretariat@abv.int

9. Les expressions d'intérêt rédigées en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) devront être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **31 juillet 2023 à 16 heures 00 mn (TU) et porter expressément la mention : « *Manifestation d'intérêt pour la réalisation des études diagnostiques multisectorielles nationales et régionale dans le bassin de la Volta* », et un avertissement « **A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS** »:**

**Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta,
Sise à Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane,
10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso,
Tél : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85.
Email : secretariat.abv@gmail.com ; secretariat@abv.int**

Le Directeur Exécutif

Robert Y. DESSOUASSI